MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LABELLE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, LE LUNDI 12 AVRIL 2021 À 17H, AU 672, BOUL. ST-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC JOW 1HO.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

➢ # DPDRL210028 ≺

Nature et effets :
Démolir le bâtiment existant et reconstruire sur la base des droits acquis contrairement à l'article 19.10 du règlement sur le zonage 40-2004 qui mentionne que le bâtiment doit être déclaré vétuste et qu'il doit être situé au même endroit que précédemment, ou ailleurs sur le site s'il empiète moins sur une marge de recul que précédemment, alors que la marge avant pour la zone est de 10 mètres et que l'implantation projetée est à 6 mètres.

Reconstruire à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux contrairement à l'article 7.2.3 du règlement sur le zonage 40-2004 qui mentionne qu'aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau.

Désignation de l'immeuble : 605, chemin Mammoli Lot : 3 314 143 Zone : VIL-11

➢ # DPDRL210027 ≺

Nature et effets :
Régulariser le garage attenant à la résidence à 0,92 mètre de la marge latérale, alors que le règlement sur le zonage 40-2004, article 8.3.1, alinéa C, mentionne que lorsqu'un bâtiment accessoire est attenant à un bâtiment principal, la marge de recul latérale imposée aux bâtiments principaux s'appliquent et pour la zone RES-05, la marge latérale minimale est de 2 mètres.

Désignation de l'immeuble : 171, avenue du Quai Lot : 3 313 326 Zone : RES-05

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 9 avril 2021, par écrit seulement, adressé à la Municipalité de Lac-des-Écorces :

- **par la poste au 672, boulevard Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0**
- **ou par courriel à dg@lacdesecorces.ca.**

Les citoyens pourront prendre connaissance des décisions du conseil municipal par le biais de l'enregistrement audio ou vidéo de la session du conseil du 12 avril 2021 qui se retrouvera sur le site Internet de la municipalité dès le lendemain au www.lacdesecorces.ca / Administration / Enregistrement des séances du conseil.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 25e jour de mars 2021.

Nathalie Labelle
Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, ce 25e jour de mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25e jour de mars 2021.

Nathalie Labelle
Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière adjointe